

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<u>Nombre de Conseillers :</u> Présents : 13 En exercice : 19 Votant par procuration : 3 Délibérants : 16 <u>Quorum atteint</u> <u>date de convocation :</u> 29/09/2025 <u>date d'affichage :</u> 30/09/2025	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 29 du mois de Septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : CHARVAT Patrick, BESSON Isabelle, ROLIN Jérôme, POUGET-MATHIEU Régine, RONGY Marie-Madeleine, SAUREL Nelly, DUC Gwendoline, GAUDENECHÉ Patrice, MARION Isabelle, JANTON Joëlle, BRET Vincent, PAQUIEN Lionel <u>Absents excusés</u> : M CLET Benjamin (a donné pouvoir à M VASSY Jean-Louis), Mm DUC Bernard (a donnée pouvoir à M BRET Vincent), Mme BARRIER Marie-Agnès (a donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle), M MARY Claude, M RODRIGUEZ Richard <u>Absents</u> : CARRERE Alexandra <u>Secrétaire de séance</u> : Mme BESSON Isabelle

DÉLIB. N° 47-2025 OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE ELUE LORS DU VOYAGE A PARIS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que dans le cadre des activités du **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**, un voyage éducatif et citoyen à **Paris** est prévu les **20/21/22 Octobre 2025**.

Afin d'assurer un encadrement conforme à la réglementation en matière d'accompagnement de mineurs et de garantir la sécurité et le bon déroulement de ce séjour, la 5^{ème} Adjointe au Maire en charge de la jeunesse, élue municipale, accompagnera le groupe, suite à son courrier en date du 22/09/2025 concernant sa demande de prise en charge.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la **prise en charge par la commune des frais afférents à ce déplacement (transport, hébergement, repas, etc.)**, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour un montant de 276,06€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : D'approuver la participation de la 5^{ème} Adjointe au Maire, élue municipale, au voyage du Conseil Municipal des Jeunes à Paris du 20/10/2025 au 22/10/2025.

Article 2 : D'autoriser la prise en charge par le budget communal des frais liés à ce déplacement : transport, hébergement, restauration, ainsi que tout autre frais lié à l'encadrement du séjour.

Article 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, au chapitre 011, article 6251.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Résultat du vote	
Pour	12
Abstention	1 (Mme MARION Isabelle)
Contre	3 (Mme JANTON joëlle, M BRET Vincent, M DUC Bernard)

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 29/09/2025

Le Maire Jean-Louis VASSY

